



# MINISTERE DE L'INTERIEUR

## FORMULAIRE D'INDEMNISATION DU FLUX DES HS DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2020 POUR LES AGENTS DE LA PTS

*A renvoyer complété au Chef de service*

Les demandes des agents seront automatiquement satisfaites dans la limite de 15 heures. Les heures demandées en paiement au-delà de ce seuil seront indemnisées dans la limite des crédits inscrits en loi de finances (26,5 M€). En cas d'insuffisance de crédits pour indemniser l'intégralité des heures supplémentaires sollicitées, une régulation des heures sollicitées au-delà des 15 heures précitées sera appliquée au prorata des crédits disponibles. Pour des considérations de bonne gestion, seules les heures pleines seront indemnisables.

Conformément aux dispositions de l'article 81 quater du code général des impôts applicables en 2020, le plafond annuel d'exonération des heures supplémentaires s'élève à 6 214€ bruts, soit 5 798€ nets.

### IDENTITE

CIVILITE

M.  Mme

NOM

PRENOM

MATRICULE

SERVICE D'AFFECTATION

GRADE

CATEGORIE

A  B  C

P  
T

### NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES ACQUISES ENTRE LE 01/01/2020 ET LE 30/06/2020

45:00

*DONT*

en journée

en DIM/JF

en Nuit

22:00

18:00

05:00

### SOLDE DES COMPTEURS AU 30/06/2020

*Actif*

*Historique*

TOTAL

150:00

120:00

270:00

### CHOIX DE L'AGENT (heures pleines)

40:00

#### Visa de l'agent

Fait à

le

#### Visa du Chef de Service

Fait à

le

